

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 2 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION :

28 AOUT 2020

DATE D’AFFICHAGE :

28 AOUT 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt, le deux septembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Jean COCHIN, Annie COSME, Christelle DERoyE, Jennifer DIOT, Patrick FOUANON, Philippe GAGNOT, Anne-Marie GARNIER, Sylvie HÉRON, Lucas JUIGNÉ, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

AuréliE CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU

Alain GALLET donne procuration à Jean COCHIN

Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Julie HEUZARD donne procuration Anne-Marie GARNIER

Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DERoyE

Magalie LOUZÉ donne procuration à Anaïs BOUCHER

Secrétaire : Philippe GAGNOT

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant le Conseil Municipal et le Public pour leur présence.

Désignation de Philippe GAGNOT comme secrétaire de séance.

↳ **Mise au vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 :**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet est approuvé (- 4 voix contre). Une observation est formulée par Mesdames DERoyE et COSME : Mme DELHEMMES n’a perçu aucune indemnité suite à la cessation de fonction au sein du Centre Municipal de Santé, compte tenu des circonstances de son départ. Elle a été en congé maladie suivi d’une mise à pied.

↳ **Mise au vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 août 2020 :**

Il est approuvé par le Conseil Municipal à l’unanimité. Une observation est formulée par Mme DERoyE : Elle et M. GOUSSÉ ont été inscrits comme absents, ils étaient absents **excusés**.

-.°-°-°-°-

1° - CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES OU DE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR REMPLACER Mme CORINNE PASQUIER :

Le cadre d'emploi considéré sera,

soit celui des attachés territoriaux,
soit celui des rédacteurs.

En cas de carence, le poste sera ouvert à des chargés de missions.

Poste ouvert si possible au 1^{er} octobre 2020 voir au plus tôt.

Mme DEROYE demande ce qu'est un chargé de missions. En fait un contractuel qui ne fait pas partie de la Fonction Publique Territoriale et que l'on peut recruter en l'absence d'un candidat fonctionnaire ou si un candidat fonctionnaire se manifeste, s'il ne convient pas.

M. GAGNOT souhaite connaître la différence entre Secrétaire Général et Directeur Général des Services.

Un Directeur Général des Services appartient au corps des Attachés Territoriaux.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le remplacement est voté à l'unanimité du Conseil Municipal, précisions indiquées : Remplacement dans le cadre d'emploi des Attachés, des Rédacteurs (tous grades), des contractuels pour assurer les fonctions de Directrice Générale des Services ou Secrétaire Générale des services municipaux.

Date souhaitée d'entrée en fonction : 1^{er} octobre 2020

2° - AUDIT FINANCIER ET PATRIMONIAL DE LA COMMUNE :

Deux devis ont été reçus. Celui de l'entreprise KPMG a été retenu pour la somme de 6 600 € TTC contre celui de l'entreprise EXFILO pour 4 860 € TTC.

Le choix s'est opéré sur la connaissance que nous avons de la Société KPMG qui fait autorité sur le marché. Cette société a présenté une approche des finances communales à l'Abbaye de l'Épau, présentation parrainée par le Département de la Sarthe. L'audit est une de ses spécialités. De plus, dans ce devis est inscrit le devis patrimonial, qui ne l'est pas chez EXFILO

Mme DEROYE demande si EXFILO a été contacté pour un complément d'information. Réponse non, la Directrice Générale des Services ayant demandé à chaque candidat les mêmes choses.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Société KPMG est retenue pour la somme de 6 600 € TTC.

3° - ORNE SAOSNOISE :

Par délibération du 4 juin 2020, la Commune a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise. La Commune n'avait pas à le faire puisqu'elle adhère à la Communauté de Communes Maine Saosnois qui elle-même siège au Syndicat. La délibération sera rapportée.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération n° 2020/06/04-n°15 est rapportée. Les noms de Messieurs GAGNOT et TERTEREAU seront adressés à la Communauté de Communes Maine Saosnois, délégués désignés par la Commune de Marolles-les-Braults pour siéger au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise.

4° - LOTISSEMENT SARTHE HABITAT :

Construit à partir de la rue de Bellevue (*rue longeant le pignon de la Maison de Retraite et reliant la rue Lorient de la Borde à la rue Henri et Charles Chardon*).

A. Confirmer la cession de Terrain :

Le projet de lotissement locatif de 10 logements a été lancé sous la précédente mandature. Sarthe-Habitat nous demande de confirmer l'adhésion de la Commune au projet puisqu'une nouvelle équipe est en place.

Engagement de la Commune : Céder à Sarthe-Habitat une surface de 2 028 m² sise sur les parcelles cadastrées section AC n° 66 et AC n° 265 au prix de 1 €.

Engagement de Sarthe-Habitat : Construction de 10 logements locatifs. Prise en charge des frais d'acte authentique pour la cession.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme la décision de la précédente mandature. Le terrain pour partie issue des parcelles cadastrées section AC n° 66 et AC n° 625 pour une superficie de 2 028 m² sera cédé à SARTHE HABITAT pour 1 €.

L'acte sera rédigé chez Maître BOITTIN aux frais de SARTHE HABITAT.

-°-°-°-°-

Le Conseil Municipal remercie Mme DERUYE de lui signaler pour ce dossier, l'existence de demandes de subventions en cours dont DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*), CTR (*Contrat Territoire Région*).

Le début des travaux devrait intervenir début 2021. Pour l'instant, la Commune n'a lancé aucune consultation pour ce qui lui revient (réseaux).

B. Nom de la rue et du lotissement :

Sarthe Habitat nous demande de bien vouloir :

- Lui donner un nom,
- Donner un nom aussi à la voie interne qui le desservira.

Exemple :

M. et Mme X
Lotissement..... ?
1 rue..... ?

Merci de bien vouloir y penser et présenter des propositions.

Le commencement des travaux est prévu pour début 2021.

Plusieurs suggestions :

Résidence Bellevue
Résidence du Croissant

Décision à un prochain Conseil Municipal.

5° - **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

Commisison Culture & Patrimoine
Vice-président : Philippe GAGNOT

Compte-rendu du 28 juillet 2020

Étaient présents : Philippe GAGNOT - Francis BELLUAU - Anne Marie GARNIER - Karine NÉEL - Guillaume TERTEREAU Jennifer DIOT - Sylvie HÉRON - Jean COCHIN - Alain GALLET – Jean-Claude BOULARD – Viviane GROUARD – Patrick FOUANON

Nous avons fait :

↪ un inventaire de la Culture proposée à Marolles-les-Braults :

- Le Centre Culturel,
- La Bibliothèque Intercommunale,
- La Boîte à livres (*en faire une autre plus grande*)
- Cinéambul,
- L'intercommunalité : 2 spectacles par an ?

↪ un inventaire du patrimoine :

- Les Églises,
- Le Prieuré de Saint-Symphorien,
- La Maison de la rue Gaugusse,
- Les vieilles fermes (*La Bretonnière – 1402, Mécorbon – 12^e siècle*)
- Le four à chanvre : que pouvons-nous y faire ?
- Les Calvaires à entretenir (*La Forge, Saint-Symphorien..*)

Nous avons parlé :

↪ du Musée de Vivoin qui cherche où placer son expo sur les pommes, le cidre et le calva. Des idées sont émises.

↪ de chercher des concerts pour des jeunes, sans prétention

↪ 2020 : Un concert d'orgue sur septembre, octobre,

↪ L'École de Musique pour un concert

↪ d'une animation pour Noël avec chalets et groupes (voir avec C.A.S.C.AD.E)

↪ de Contacter le « Pays » pour un cinéma en plein air

Puis nous avons visité la maison rue Gaugusse et quelques idées ont été émises.

-°-°-°-°-

Dans les Conseillers Municipaux ayant participé à la réunion, deux personnes ont été inscrites à tort (Mme Sylvie HÉRON – M. Patrick FOUANON) et M. Bruno TISON est à ajouter.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dans l'inventaire du Patrimoine : a été omise l'œuvre de Mme Élise BEIGNARD, visible sur la place de la Gare : « Le Train ».

Concernant les concerts : À noter celui qui a eu lieu samedi 29 août au Prieuré de Saint-Symphorien : GOSPELS et qui a eu un succès certain.

Pour l'avenir, essayer de trouver des concerts pour les jeunes (groupe « Sans Prétention ») ?

Noël : Des animations de rues, Chalets ? Arrivée du Père Noël ?

Four à Chanvre – rue du Minot :

⇒ Y créer une aire de pique-nique ? – Mais l'endroit est dangereux.

La toiture est à refaire.

Une réflexion est à mener sur son devenir.

Maison rue Gaugusse :

⇒ La faire visiter par un architecte ? M. BELLUAU propose de faire estimer les travaux qui s'avèreraient nécessaires. Mais avant :

- ↳ Pour quel avenir ? – Là aussi il convient d'en définir l'utilité.
- ↳ Aménager la salle du bas à moindre frais pour expositions ou réunions ?
Il faut abattre une cloison – à définir.

Calvaires :

☐ - Celui de « Saint-Symphorien » → appartient au Centre Communal d'Action Sociale – Caché par des thuyas.

☐ - Celui de « Courtaugis » → appartient à la Famille DROUIN.

☐ - Celui de « La Forge » → sera nettoyé par l'Équipe Technique.

Tous ces calvaires seront nettoyés.

Bâtiments de la Cidrerie :

Pour l'instant aucun contact avec les propriétaires.

Le Musée de Vivoin cherche toujours un hébergement pour tout ce qui concerne le cidre...

._o._o._o._o._

Commission Communication & Information
Vice-président : Jennifer DIOT

Compte-Rendu du 9 juillet 2020

Étaient présents :

Jennifer DIOT – Karine NÉEL – Anaïs BOUCHER – Philippe GAGNOT

« Marolles Info » est demandé par la Population. Un numéro spécial sortira début septembre sous le même format que l'ancien avec quelques mises à jour au niveau des informations.

Le « Marolles Info » est imprimé en Mairie grâce à une machine qui imprime, plie les feuilles en 2 et agrafe les livrets.

Une page détachable sera rajoutée afin que les habitants puissent noter leurs suggestions, remarques ou propositions concernant la vie de la Commune. Ils pourront la déposer dans la boîte à idées, en Mairie, ou par mail.

À partir de janvier 2021, le « Marolles Info » sera retravaillé pour une mise en page plus moderne, plus épurée.

Notre souhait :

↳ Relancer le « Marolles Notre Ville » avec des encarts publicitaires.

↳ Utilisation des différents moyens de communications : Faire vivre la page « Facebook » en envoyant photos, infos (*Conseillers, associations, commerçants etc...*)

↳ Mobiliser la presse écrite, les radios Alpes Mancelles et Sweet Fm, Le Mans TV

._._._._._

Christophe GOUSSÉ était absent mais s'est excusé.

._._._._._

À la proposition d'éditer à nouveau le « Marolles Notre Ville » avec des encarts publicitaires payants, Mme DERROYE considère que le contexte économique n'est peut-être pas favorable.

Mme DIOT lui répond que cela se fait pour le Comice Agricole.

« Oui , mais ce n'est pas le même contexte ».

6° - SYNDICAT D'EAU DE ROUÉSSÉ-FONTAINE :

M. GESLIN, Président,, avait demandé l'élection de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Renseignements pris il n'en faut que 6. 2 noms doivent donc être rapportés.

Composition faite :

Titulaires : Francis BELLUAU – Alain GALLET – Patrick FOUANON – Jean-Claude BOULARD – Bruno TISON – Jean COCHIN – Philippe GAGNOT

Suppléants : Lucas JUIGNÉ – Guillaume TERTEREAU – Anaïs BOUCHER – Jennifer DIOT – Anne-Marie GARNIER – Julie HEUZARD – Sylvie HÉRON

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Patrick FOUANON (titulaire) et Mme Anaïs BOUCHER (Suppléante) décident de retirer leur candidature, ce que le Conseil Municipal accepte.

7° - **MUR À PROXIMITÉ DU BÂTIMENT C.A.S.C.A.D.E : Rue du Général-de-Gaulle**



Les négociations avec la Communauté de Communes continuent. La grille qui prendra assise sur le mur réduit (*donc le muret*) serait financée par la Communauté de Communes.

Le mur devrait l'être par la Commune mais nous n'avons pas encore le devis de M. LEDRU, architecte. Pour l'instant donc rien n'est concrétisé.

Demande de Mme DERUYE : N'y aura-t-il vraiment pas d'arrachage d'arbres ? Sur le plan fourni, certains ne figurent plus.

Réponse de M. BELLUAU : Non. Le plan est un montage pour donner une idée du résultat après travaux.

8° - **DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES :**

A – Budget du lotissement « Le Petit Clos » :

Lotissement situé rue de Mamers, entre la « Mare de la Touche » et la Gendarmerie.

Ce budget a été voté sous la précédente mandature. Une erreur s'est produite lors de l'élaboration. Ce sont les chiffres de 2018 qui ont été repris au lieu de ceux de 2019.

Nous procédons donc à sa rectification (voir document joint)

B – Amortissement – Budget Commune – Enfouissement des réseaux :

Les amortissements doivent être inscrits au budget au centime près. Ceux inscrits au budget Commune votés sous l'ancienne mandature ne l'ont pas été. Il nous faut donc y remédier (voir document joint).

Pour ces deux points budgétaires une délibération rectificative est nécessaire qui entrainera un **VOTE**.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ces décisions budgétaires modificatives ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° - DÉLIBÉRATION « FÊTES & CÉRÉMONIES » :

Dépenses inscrites à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- Mariages,
- Décès,
- Anniversaires,
- Parrainages Civils,
- Départs à la Retraite,
- Fête de la Libération,
- Feux d'Artifice,
- Fleurissement,
- Congrès,
- Vœux du Maire,
- Inaugurations,
- Repas élections,
- Médailles,
- Spectacles de Noël,
- Expositions
- Chèques cadeaux Noël ou Bon d'achat

Cette liste avait été établie à la demande du Percepteur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité la liste.

10° - TOITURES :

Deux toitures posent problème. Celle de « La Poste » qui est à refaire et celle de « l'École Maternelle », fuite dans des placards, certainement un problème d'étanchéité.

Nous vous demandons de bien vouloir recruter un maître d'œuvre pour ce dossier

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte de recruter un maître d'œuvre. Toutefois, il semble qu'une action soit menée par Maître FORCINAL, avocat de la Commune, contre l'artisan qui a réalisé les travaux d'étanchéité sur le toit de l'école maternelle.

Dans ce cas, peut-on pour l'instant toucher à la toiture ? Me FORCINAL va être interrogé.

11° - CONTRAT MARIE-NOËLLE BERGEOT :

Mme BERGEOT assure jusqu'au 4 septembre 2020, 12 heures de ménage sur la Commune. Elle est titulaire d'un contrat à durée déterminée qui se termine le 4 septembre 2020. À partir de cette date soit elle est licenciée soit elle intègre la Fonction Publique Territoriale.

Mais sur les 12 heures, 6 relèvent de la Communauté de Communes. Celle-ci nous indique qu'elle préfère signer son propre contrat.

Nous recruterions alors Marie-Noëlle BERGEOT comme Adjoint Technique stagiaire pour 7 heures/semaine pour la Commune (+ 3 heures par mois pour l'entretien du Centre de Secours).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des membres du Conseil Municipal, un poste d'adjoint technique est créé à compter du 5 septembre 2020 pour une durée hebdomadaire de 7 heures.

Mme Marie-Noëlle est recrutée sur ce poste.

12° - QUESTIONS DIVERSES :

• **C.A.S.C.A.D.E :**

Devrait intégrer ses nouveaux locaux le 7 septembre 2020. Une visite « Portes Ouvertes » aurait lieu le week-end suivant.

-°-°-°-°-

La porte ouverte est reportée en raison du COVID 19. Mais elle aura lieu notamment pour les élus dès que possible.

Des problèmes de lumières sont signalés dans ces bâtiments. Ils semblent allumés lorsque l'on passe dans la rue, la nuit.

Renseignements pris, ce seraient les blocs de secours à la luminosité particulièrement intense. Cette singularité a été toutefois signalée à nouveau à M. Guy COSME.

• **RACCORDEMENT ELECTRIQUE :**

Les devis ont été signés en juillet et les raccordements électriques ont été faits à la borne Camping-cars et au parking poids lourds, route de Bonnétable.

Mme DEROYE demande le montant des devis de branchement électrique de l'aire de camping-cars : 1 235,52 € TTC.

Concernant l'alimentation électrique sur la RD n° 19 pour le parking poids lourds et le bloc sanitaire : 1 235,52 € TTC

Ces branchements sont réalisés. Les devis avaient été signés le 28 mars 2019.

• **POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

Mme Anaïs BOUCHER fait le point sur la rentrée scolaire.

→ **École Publique Primaire :**

La rentrée s'est en elle-même bien passée. Mais, dès le lendemain, une intervenante à la Cantine a été déclarée atteinte du COVID 19. Aussitôt toute la chaîne administrative, sanitaire, éducative a été prévenue.

Les 12 enfants dont s'était occupée l'intervenante et qui sont tous de la même classe puisque à chaque personnel, une classe, ont été mis en quatorzaine.

Les autres enfants de la classe qui ne déjeunaient pas à la Cantine continuent normalement les cours de la classe de CM1 ainsi bien sûr que l'enseignante qui n'a pas été en contact.

Les enfants en quatorzaine n'ont l'obligation d'être testés que s'ils développent des symptômes.

→ École Privée :

M. BELLUAU confirme que tout s'est bien passé également. Les effectifs y sont en forte hausse.

Mme DEROYE : « Pour les NAPS, quels sont les animateurs extérieurs ? »

Mme BOUCHER les lui donne :

- Basket : Florian
- Athlétisme et Hockey : Norredine
- Tennis : Arnaud
- Football : Romuald,
- Danse : Laureline

Des pistes avec le HBC Mamers pur un intervenant handball sont en cours de discussion.

Mme DEROYE : « Il y a 5 groupes, alors il n'y a que du sport » ?

Mme BOUCHER : « Non, d'autres activités sont proposées :

- Sculpture sur bois : Olivier BOULAY,

Mais les enfants ne peuvent pas choisir leur activité puisque les classes ne doivent pas être mélangées (virus). Un turn-over sera organisé ».

Mme DEROYE : « Pour la Bourse, vous avez des retours ? »

Mme BOUCHER : « Non, pas pour l'instant, mais l'article vient juste d'être publié dans les journaux et nous allons intensifier l'information ». Les familles seront contactées courant septembre.

- TENNIS :

Proposition à 49 465 € mais protocole en cours.

M. BELLUAU : « Le Sinistre portait sur une somme de 89 000 €. Compte tenu de ce qui a été expliqué lors des précédents Conseils Municipaux, les torts sont partagés ».

AXA propose désormais 49 464,46 € d'indemnisation, acceptable d'après Maître FORCINAL.

Cette somme couvrira la construction d'un terrain estimé à 50 000 €.

Mais doit-on le reconstruire ? Un nouvel emplacement devra être trouvé car l'existant présente trop de risques et rend les entreprises frileuses pour faire des propositions.

- UTILISATION DES SALLES DE SPORT ET DES SANITAIRES - A HUIT CLOS.

Les Associations sportives peuvent-elles utiliser les vestiaires ?

En droit oui mais à la condition de respecter un protocole sanitaire si strict qu'il en devient inapplicable.

Le choix est donc laissé aux Associations.

Les matches officiels se déroulent à huit clos. Depuis le 1^{er} septembre 2020 le Préfet tolère le public mais il faut définir le nombre de personnes pouvant y assister, pour remonter, le cas échéant la chaîne de « contamination ».

Mme DEROYE : « Les écoles respectent-elles bien toutes ces prescriptions ? »

Mme BOUCHER : « Elles n'utilisent pas les vestiaires ».

- **PROBLEME DE REMONTEES D'ODEURS DES EGOUTS, RUE DU MINOT :**

Question soulevée par M. Patrick FOUANON.

Le point le plus intense se situe au niveau de chez Mme PÉAN et M. ROYER. VEOLIA a été prévenu.

La vidéo surveillance n'a pas fonctionnée et VEOLIA ne s'est pas aperçu que le poste de relevage ne fonctionnait pas bien.

Samedi 5 septembre, VEOLIA est intervenu et a changé la pompe de relevage. Mais les odeurs risquent de stagner encore un peu car le manque d'eau aggrave les choses.

- **VITESSE DANS LE CENTRE BOURG :**

M. GAGNOT suggère une limitation de la vitesse à 30 km/heure.

M. BOULARD répond que le problème est complexe et que la limitation de vitesse ne réglerait pas les choses. À y réfléchir.

- **STATIONNEMENT – RAPPEL :**

L'espace public se divise entre les trottoirs et la voie de roulement. Les piétons doivent pouvoir passer en sécurité sur les trottoirs – Exit les voitures.

Le stationnement change de côté chaque quinzaine et concerne toute la commune **sauf** les endroits où une signalisation spécifique l'indique grâce à des panneaux.

Les camping-cars ne doivent pas faire tampon toute l'année au même endroit. Les camping-cars délictueux sont pour l'instant au stade.

- **EOLIENNES DE SAINT-COSME-EN-VAIRAIS : M. Philippe GAGNOT**

Marolles-les-Braults a voté contre l'installation d'éoliennes à Saint-Aignan. Le Commissaire Enquêteur a lui aussi émis un avis défavorable.

Par contre à Saint-Cosme c'est le contraire. Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable et par suite le Préfet les a autorisées.

Un pourvoi a été actionné par un collectif qui demande à Marolles-les-Braults si elle veut bien soutenir son recours.

Le Conseil Municipal y réfléchira.

- **TABLETTES :**

Mme COSME : « Des devis ont-ils été reçus ? »

Oui, mais on nous a signalé, avant que le choix soit fait que d'autre matériel informatique était nécessaire au bon fonctionnement du Secrétariat et de la Cantine.

Un nouveau cahier des charges va donc être défini en espérant qu'une demande groupée plus conséquente entraînera une diminution du prix.

- **REMPLACEMENT DE M. JEAN-LUC LABELLE** :

Responsable Technique qui part à la retraite (le 11 novembre 2020 compte tenu de ses congés et des heures supplémentaires effectuées à récupérer).

M. BELLUAU : En cours. Nous avons reçu des candidatures. Le recrutement interviendra pour une prise de poste le 15 novembre 2020.

Mme DEROYE : Qu'en est-il des frais de fonctionnement de la Cantine Scolaire ? *(pour fixer le prix du repas et le demander aux communes extérieures et aux parents).*

Ce sera étudié lors d'un prochain Conseil.